BEAUHARNOIS
VOUS INFORME

À LA UNE

BILAN DE
FIN DE MANDAT
NOS GRANDES
RÉALISATIONS P. 3

Vol. 7 – N° 9
15 SEPTEMBRE 2017

Vol. 7 – N° 9
15 SEPTEMBRE 2017

02 GRAND DOSSIER
9 ACTUALITÉS
11 PRÉVENTION
11 CALENDRIER AIDE-MÉMOIRE
12 AVIS PUBLICS

Nous sommes arrivés à la fin du deuxième mandat que vous m'avez confié en tant que maire de Beauharnois. Comme annoncé, il est maintenant temps pour moi de vous présenter le bilan des réalisations de notre équipe des huit dernières années. Vous constaterez que notre programme, axé sur la création de richesses, a porté fruit. Je quitterai la politique municipale avec la satisfaction du devoir accompli devant l'avenir prometteur de notre belle ville.

GRAND DOSSIER

BILAN DE FIN DE MANDAT NOS GRANDES RÉALISATIONS

1 VISION D'AVENIR ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Dès l'élection de novembre 2009, nous avons soumis à la population un projet axé sur la création de richesses, la collaboration avec les villes voisines et la planification stratégique. C'est ainsi qu'est né le plan de développement durable Beauharnois 20/20. Ce vaste chantier, basé sur des analyses professionnelles tant économiques que techniques, a été soumis à la population lors d'une vaste consultation publique qui s'est échelonnée sur plus d'un an en 2010.

RÉSULTATS

- **Relancer l'industrie ;**
- **Recréer l'activité commerciale ;**
- **Susciter des projets résidentiels pour toutes les catégories de citoyens ;**
- **Offrir des services communautaires de qualité pour attirer de nouvelles familles ;**
- **Gérer la ville de façon moderne, professionnelle et efficacement.**

2 CRÉATION DE RICHESSES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dès le début 2010, nous nous sommes attelés à cette tâche de recréer l'activité économique. Un de nos premiers gestes a été de travailler à l'obtention d'une troisième sortie d'autoroute à la hauteur du chemin du Canal. Après plusieurs mois de travail, nous avons eu gain de cause et les plans ont été modifiés pour inclure cette sortie supplémentaire.

Nous avons simultanément entrepris des négociations avec CSX pour enfin déplacer la cour de triage du centre-ville vers le parc industriel. CSX y a consacré 8,35 millions $ et les citoyens des rues Morell, Saint-Charles et Sainte-Catherine ont retrouvé une quiétude espérée depuis de nombreuses années.

Dès janvier 2010, à la suite de l'annonce par Rio Tinto Alcan (RTA) de la fermeture partielle de ses installations de production d'aluminium de Beauharnois, nous avons entamé avec eux des discussions pour faire l'acquisition des installations inutilisées. RTA a accepté de décontaminer son site et ses installations et de nous céder le tout pour 1 $. Ce qui nous a permis d'acquérir des bâtiments et des terrains d'une valeur estimée à 3,5 millions $.

C'est sur ce site que l'on retrouve aujourd'hui un centre d'hébergement informatique appartenant à OVH. La firme française a investi 125 millions $ et a créé 115 nouveaux emplois. De plus, à la suite de l'aménagement des rues de l'Aluminerie et Robert-McKenzie, nous avons accueilli une dizaine de nouvelles entreprises, dont Chloretec, Balances Leduc et Thibault, Construction et expertise PG, ainsi qu'Environor, totalisant environ 20 millions $ d'investissement et la création de plus de 70 emplois.

Soucieux de préserver l'environnement, nous avons également aménagé sur ces terrains une réserve pour les rainettes faux-grillons de l'Ouest d'une superficie de 360 000 pi².

Je m'en voudrais de traiter de ces investissements sans remercier RTA pour son implication et son support dans ce renouveau économique. Sans eux, sans cette étincelle de développement, nous aurions peiné bien davantage pour relancer notre économie. RTA a également démontré son implication sociale et son sens des responsabilités en créant un fonds d'aide aux entreprises de 700 000 $.

Nous avons également acquis d'Hydro-Québec près de 15 millions de pi² de terrain en zone blanche pour créer un vrai parc industriel. Après cinq ans, on y retrouve :

- **Espace 30 :** un centre multiservice qui représente des investissements de 40 millions $ et la création d'ici 2020 de plus de 500 emplois. On y retrouvera un centre de services pour camions, 4 commerces de destination liés au camionnage et à l'automobile ainsi que 100 bureaux, un hôtel et des restaurants.
  - **Prix de vente du terrain : 8,6 millions $**

- **BIOM :** usine de biométhanisation propriété des MRC Beauharnois-Salaberry et Roussillon. C'est un investissement en développement durable financé en partie (28 millions $) par les gouvernements provinciaux et fédéraux.
  - 45 millions $ d'investissement et création de 30 emplois
  - **Prix de vente du terrain : 1 million $**

- **IKEA :** centre de distribution pour l'est du Canada.
  - 250 millions $ d'investissement et création de 300 emplois
  - **Prix de vente du terrain : 15,9 millions $**

Plus de 5 millions de pi² demeurent disponibles à la revente pour un revenu minimal estimé de 20 millions $ d'ici 2020.

Les coûts d'aménagement et d'acquisition du parc industriel ont été de 30 millions $, c'est donc un profit d'au moins 15 millions $ qui sera réalisé une fois le règlement d'emprunt remboursé.

Des négociations se poursuivent avec Hydro-Québec pour acquérir une dizaine de millions de pi² en zone blanche afin d'agrandir le parc industriel. Nos conditions pour la vente de terrain sont : la construction d'au moins 20 % de la superficie et la création en moyenne d'un emploi par 10 000 pi² vendus. Ces terrains encore disponibles devraient donc générer plus de 300 millions $ d'investissements supplémentaires et la création d'environ 1 500 emplois.

En même temps que le parc industriel, nous avons lancé un projet de développement commercial sur des terrains acquis près de la sortie 26 de l'autoroute 30 (Beauce-Cadieux). C'est ce qui a mené au District Beauharnois du groupe Harden, un projet qui totalise 46,5 millions $ d'investissement et offre environ 500 nouveaux emplois. On y retrouve IGA extra, Jean Coutu, Canac, une garderie privée, et de nombreux commerces de biens et services.

On verra également dans les prochains mois, un projet qui prendra forme dans la partie est du boulevard Cadieux où l'on retrouvera une clinique vétérinaire (en construction présentement) et des commerces pour une valeur d'environ 25 millions $ et générant plus de 250 nouveaux emplois.

SORTIE 17 DE L'AUTOROUTE 30

Finalement, en terme de développement commercial, un projet de commerces de proximité verra le jour dans les prochains mois dans le secteur de la sortie 17 sur le chemin du Canal. On parle d'une station d'essence, de commerces de restauration et d'appoint pour environ 6,6 millions $ d'investissement entraînant, là aussi, la création de plusieurs emplois dans le commerce de détail.

Pour les prochaines années, les investissements prévus pour la marina du centre-ville (3,5 millions $) et la réfection de la rue Ellice (8 millions $ sans compter les 3,5 millions consentis par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils) devraient relancer l'activité commerciale du centre-ville en y amenant une nouvelle vocation davantage axée sur le récréotourisme et la santé.

DISTRICT BEAUHARNOIS

En plus du développement industriel et commercial, d'importants efforts ont été consentis au développement résidentiel afin d'offrir à Beauharnois des options de logements convenant autant aux jeunes qu'aux moins jeunes, et ce, pour tous les niveaux de revenus.

Quartier des Éclusiers : **75 logements**

Projet sanctuaire phase I : **39 logements**

Projet sanctuaire phase II : **34 logements**

Projet la Pointe-des-Érables : **66 logements**

Rue Guy : **56 logements**

Rue des Saules : **48 logements**

Place Hervé : **21 logements**

Condos sur le boul. de Maple Grove (nos 245 à 251) : **32 logements**

Projet Faubourg du canal : **124 logements**

La Bisonnière : **phase IV 36 logements construits et phase V en préparation 72 logements**

Condos du centre-ville : **120 logements**

Projet Saint-André : **50 logements**

Il y a encore beaucoup d'espace pour des projets résidentiels supplémentaires, 3 sont actuellement en développement, soit :

- Les terrains situés dans le prolongement de la 1re à la 9e avenue : 200 logements ;
- Le champ Perras : 2 000 logements ;
- Le triangle entre les chemins Saint-Louis, Cadieux et Saint-André : 2 000 logements.

En tenant compte des 250 logements potentiels répartis sur l'ensemble du territoire, c'est plus de 4 500 logements qui pourraient voir le jour dans la prochaine décennie.

C'est suffisamment d'espace pour accueillir plus de 13 000 nouveaux résidents, ce qui mènerait notre population à près de 25 000 habitants.

3 LOISIRS ET CULTURE

Ces 8 dernières années ont également été parsemées de nombreuses réalisations à ce chapitre, la plupart découlant des consultations publiques du Beauharnois 20/20.

Une première réalisation a été la réfection de l'aréna André-Richard pour la tenue des jeux du Québec 2011 en collaboration avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield. Une subvention du programme d'infrastructure de dernière minute a permis d'investir 4 millions $ dans l'aréna, 1 million $ du gouvernement provincial, 1 million $ du fédéral et 2 millions $ de la Ville.

Les jeux de 2011 ont été une réussite sur toute la ligne et ont permis aux citoyens des 2 villes, souvent en compétition dans le passé, de créer des liens de collaboration et d'entraide qui perdureront dans le futur. Merci aux autorités de Salaberry-de-Valleyfield, dont le maire Denis Lapointe en particulier, pour cette initiative de coopération.

La bibliothèque a également été rénovée avec une subvention de 1,2 million $ du ministère de la Culture du Québec. Le projet a intégré la bibliothèque, les locaux du centre communautaire qui ont été rénovés et l'ancienne caserne devenue l'édifice Charlotte-Belzile qui accueille dorénavant la Maison des jeunes. On parle globalement d'un projet de 4 millions $ qui, en plus de nous doter d'une magnifique bibliothèque agrandie et modernisée, nous a permis de rénover le centre en y incluant la climatisation. Les jeunes, pour leur part, se retrouvent dans leur maison aménagée pour leurs besoins, nous avons également construit, à proximité, un *skatepark* selon leurs attentes.

Beaucoup d'autres investissements ont été réalisés, mentionnons notamment :

- **Jeux d'eau aux parcs Bourcier et des Cèdres ;**
- **Rénovation des deux terrains de tennis, aux parcs Bissonnette et Bourcier ;**
- **Centre de kayaks au parc des Pins ;**
- **Aménagement des parcs de la 17e Avenue, Bourcier, des Cèdres, des Éclusiers, Euclide-Montpetit, Poissant et Saint-Eugène.**

Nous avons également convenu d'une importante collaboration avec la Ville de Châteauguay en créant ensemble, la régie des sports et loisirs Beau-Château. Ce projet comprend un complexe aquatique extérieur en construction présentement à Beauharnois au coût de 6,5 millions $, un centre multisport intérieur également en construction à Châteauguay au coût de 12,9 millions $. À terme, s'ajouteront un centre aquatique intérieur à Châteauguay pour 12,9 millions $ et une base de plein air principalement hivernale à Beauharnois sur le terrain de l'ancien golf Beau-Château pour une valeur d'environ 6 millions $. C'est donc des investissements globaux de plus de 40 millions $ qui seront réalisés en collaboration par les 2 villes, la répartition des coûts se faisant en proportion de leur population respective. C'est un autre bel exemple de collaboration intermunicipale. Ensemble, on peut faire beaucoup plus !

CHANTIER COMPLEXE AQUATIQUE

PLACE COMMÉMORATIVE

Pour terminer cette section des loisirs et culture, je nous rappellerai à tous l'immense succès des fêtes du 150e avec ses spectacles au centre-ville, le concert de Gabriel Thibaudeau à l'église Saint-Clément, sans oublier l'aménagement de la place commémorative où l'on retrouve des sculptures d'Armand Vaillancourt, de Bill Vazan et de Pierre Leblanc. Une fresque géante est d'ailleurs en élaboration actuellement sur le mur de la bibliothèque pour terminer le parc.

Nous avons également adopté une politique culturelle et une politique des loisirs. Voici, pour finir, une liste des autres projets réalisés :

- **Asphaltage de la piste cyclable Beauharnois Sainte-Martine (MRC) ;**
- **Rénovation de la piste cyclable de la halte du Héron (MRC) ;**
- **Marquage d'une voie cyclable sur la route 132 entre Beauharnois et Salaberry-de-Valleyfield en collaboration avec cette dernière ;**
- **Agrandissement et rénovation du musée de la Pointe-du-Buisson ;**
- **Mise en place de croisières Beauharnois-Châteauguay ;**
- **Mise en place de croisières Beauharnois-Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ;**
- **Défi X-training dans le bois Robert ;**
- **Régates de Beauharnois ;**
- **Critérium cycliste de Beauharnois en collaboration avec Sainte-Martine ;**
- **Fête des Citoyens depuis 2014.**

4 SOCIOCOMMUNAUTAIRE

Sous cette rubrique, je voudrais surtout souligner la mise en place de la coopérative Beauharnois en santé, qui vise à répondre à la pénurie alarmante de service de médecins à Beauharnois. Mise en place avec le support de la Ville, la clinique, localisée dans un édifice municipal, accueille depuis juillet un premier médecin généraliste auquel se joindra un 2e médecin dès novembre et un 3e en janvier 2018. La clinique compte de plus les services d'une infirmière et de différents professionnels de la santé.

Toujours découlant du plan d'action Beauharnois 20/20, la mise en place d'un service de transport en commun gratuit sur le territoire de la ville constitue à coup sûr un succès incontestable depuis 2 ans. Bénéficiant par le CITSO d'une subvention du fonds vert en transport collectif de quelque 150 000 $ (50 % des coûts), ce service prévu au départ pour quelque 20 000 passages atteindra cette année plus de 40 000 passages prouvant hors de tout doute son importance pour les citoyens de tout âge. Je tiens à souligner l'importante contribution du groupe Harden de qui nous recevons une contribution de 40 000 $ par année depuis 2 ans. Ce service devrait s'accroître au fil des ans selon le développement du parc industriel et des espaces commerciaux.

TRANSPORT CIRCUIT LOCAL

5 ADMINISTRATION PUBLIQUE

Dès l'adoption du plan Beauharnois 20/20, nous avons compris l'importance de doter la ville d'une équipe administrative compétente, efficace et suffisamment nombreuse pour répondre aux demandes des citoyens et des développeurs afin de générer les investissements nécessaires à la réalisation de nos objectifs de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie.

L'organigramme actuel de la Ville, que vous pouvez consulter facilement sur notre site Internet, devrait répondre aux besoins actuels et futurs qu'il s'agisse des services d'urbanisme, de développement économique, d'ingénierie, des finances, des communications, de la gestion des ressources humaines ou des services des travaux publics. Partout, aujourd'hui, on peut compter sur des équipes dévouées et compétentes qui partagent nos objectifs de développement et de croissance. Ces équipes vont d'ailleurs jouer un rôle de plus en plus grand dans la réalisation de nos projets puisque nous avons fait le choix de gérer nous-mêmes de plus en plus de contrats en agissant comme entrepreneur général. Cette formule vise à réduire les coûts de réalisation des projets et servira sans doute de modèle à plusieurs villes dans le futur. La nouvelle loi permet en effet aux municipalités, dorénavant, d'agir en tant qu'entrepreneur général sous réserve d'embaucher des ressources compétentes en regard des lois régissant les métiers de la construction, ce que nous avons fait. C'est une formule avant-gardiste, déjà avec la construction du complexe aquatique extérieur, nous prévoyons réduire le coût de 750 000 $ et ce sans compter la qualité supérieure des équipements que nous n'aurions pu obtenir par la formule régulière. Bien sûr, cela demande davantage d'appels d'offres et plus de suivi, mais nous continuons à croire que c'est une formule qui s'avérera gagnante à long terme.

Au niveau des infrastructures en général, en plus de l'aménagement du parc industriel, nous avons réalisé de nombreux projets :

- **Prolongement du boulevard Cadieux à 4 voies ;**
- **Réfection du chemin du Canal ;**
- **Réfection majeure de la rue Principale ;**
- **Réfection des rues Laurent-Perron, Couillard, des Écossais, Richardson et Saint-Joseph ;**
- **Mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de la Pointe-du-Buisson ;**
- **Creusage du puits d'alimentation de la Pointe-du-Buisson ;**
- **Réfection de toutes les stations de pompage du réseau municipal d'épuration des eaux ;**
- **Mise aux normes de l'usine d'épuration du chemin des Hauts-Fournaux ;**
- **Augmentation de la capacité des bassins de décantation du rang Sainte-Marie.**

Ces travaux de rues et d'infrastructures s'ajoutent aux travaux de réfection de bâtiments et d'équipement de loisirs déjà mentionnés précédemment.

Globalement, c'est 50 639 125 $ qui a été investi dans nos infrastructures depuis 8 ans. D'ailleurs, des travaux majeurs débuteront ce printemps sur la rue Ellice pour refaire complètement cette artère principale.

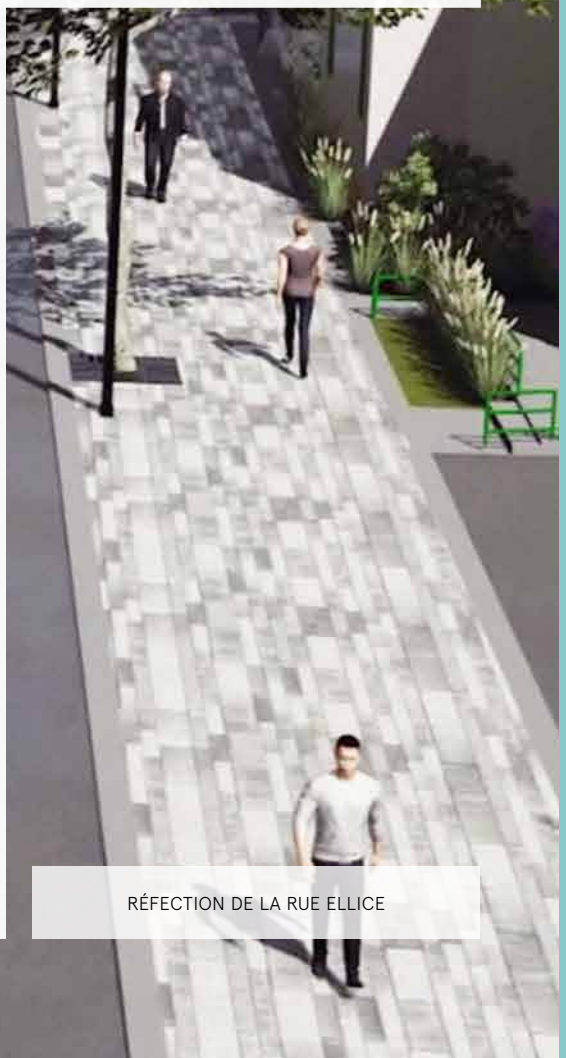

RÉFECTION DE LA RUE ELLICE

6 CONCLUSION

Sur le plan financier, une grande partie des investissements ont été réalisés à partir des revenus générés par la revente des terrains du parc industriel et du développement commercial. Des subventions partielles ont été obtenues pour la bibliothèque, l'aréna, la capitainerie, les rues Couillard et Principale ainsi que la réfection de notre réseau d'épuration et de traitement d'eau potable, pour ne nommer que ceux-là. Nous comptons également obtenir, dès l'automne prochain, de nouvelles subventions pour la rue Ellice dans le cadre des nouveaux programmes d'infrastructures du fédéral et du provincial.

Bien sûr, des règlements d'emprunt ont été faits pour réaliser ces travaux, dont 30 millions $ pour le parc industriel, mais la revente des terrains et les revenus de taxes supplémentaires générés par les nouveaux investissements permettront d'assumer ces dépenses tout en remboursant une grande partie de ces dettes d'ici 2022.

Le tableau ci-dessous présente les prévisions financières découlant, à la fois des projets en cours de réalisation comme la rue Ellice pour 9 millions $ ainsi que des projets prévus suivants :

- **Acquisition par expropriation ou négociation des terrains du champ Perras et implantation des infrastructures nécessaires pour quelque 2 000 logements ;**
- **Advenant l'obtention du dézonage demandé pour le projet Naturo (quadrilatère Saint-Louis – Cadieux - Saint-André et autoroute 30), l'implantation des infrastructures nécessaires pour le développement de 2 000 logements ;**
- **Expansion du parc industriel par l'achat de 10 millions de pi² supplémentaires et aménagement des infrastructures nécessaires ;**
- **Capitainerie et marina.**

ÉTAT D'INVESTISSEMENTS PRÉVISIONNEL		2017	2018	2019	2020	2021	2022
	Surplus cumulé au 31 décembre 2016	17 612 239 $					
REVENUS	Vente de terrains industriels	700 000 $	3 500 000 $	5 625 000 $	3 750 000 $	5 625 000 $	5 625 000 $
	Affectation fonds parc / roulement / dév.	1 375 000 $	1 125 000 $	975 000 $	675 000 $	875 000 $	675 000 $
	Règlement d'emprunt / en répartition locale	8 200 000 $	20 000 000 $	18 885 000 $	16 885 000 $	1 000 000 $	1 000 000 $
	Vente de terrains résidentiels et commerciaux	50 000 $	2 145 260 $	2 145 260 $	2 145 260 $	2 145 260 $	2 145 260 $
	Subvention	–00 $	5 215 000 $	3 115 000 $	3 115 000 $	715 000 $	715 000 $
	Ristourne Gaz Métro	–00 $	–00 $	4 434 000 $	–00 $	–00 $	–00 $
DÉPENSES	Investissements eau potable / usée / rues	11 560 000 $	20 900 000 $	13 500 000 $	14 500 000 $	3 500 000 $	3 500 000 $
	Investissements acquisition de terrains	2 000 000 $	10 600 000 $	9 000 000 $	4 000 000 $	–00 $	4 000 000 $
	Investissements bâtiments municipaux / loisirs / roulant	3 605 000 $	1 534 000 $	1 850 000 $	1 750 000 $	1 750 000 $	1 750 000 $
	Frais de financement et / ou contribution fonds dév.	400 000 $	500 000 $	800 000 $	700 000 $	–00 $	–00 $
	Remboursement anticipé règlement d'emprunt	–00 $	2 207 000 $	2 602 400 $	3 743 000 $	10 00 000 $	–00 $
	Utilisation surplus pour budget d'opération	1 000 000 $	500 000 $	–00 $	–00 $	–00 $	–00 $
	SURPLUS CUMULÉ	9 372 239 $	5 116 499 $	12 543 359 $	14 420 619 $	9 530 879 $	10 441 139 $
	FONDS DE DÉVELOPPEMENT						1 500 000 $

		Nombre de pi²	Valeur marchande
ACTIFS RÉSIDUELS EN 2022	Terrains industriels	**6 907 143**	**26 592 500 $**
DESTINÉS À LA REVENTE	Terrains résidentiels	**2 180 666**	**23 987 326 $**
		9 087 809	50 579 826 $

Les revenus comptabilisés dans ce tableau excluent les revenus supplémentaires de taxes foncières et de services qui seront générés par ces nouveaux investissements. Chaque 100 millions d'investissements commerciaux et industriels génère, à raison de 1,50 $ / 100 $ d'évaluation, un revenu de 1,5 million $ par année au seul chapitre de la taxe foncière. À ce jour, 500 millions $ sont déjà confirmés en investissements industriels et commerciaux et on espère que les terrains encore disponibles en généreront tout autant. À cela, il faut ajouter que chaque logement pour une valeur moyenne de 200 000 $ rapportera 1 500 $ annuellement. Nos projections sont de 4 000 logements dans les prochaines années donc, même en ne réalisant que la moitié de ces prévisions, on parlerait de 3 millions $ supplémentaires par année en taxe foncière seulement. On peut donc entrevoir l'avenir de façon optimiste à condition de poursuivre le développement entamé.

De nombreux projets sont en cours actuellement ou le seront dans les prochains mois, Beauharnois aura réussi en moins de 10 ans, à récupérer les pertes économiques et les pertes d'emplois des 30 dernières années, et ce, tout en jetant les bases d'un avenir prometteur.

Je quitte aujourd'hui la politique municipale avec la satisfaction du devoir accompli, et, surtout, avec l'assurance que nos enfants profiteront d'un milieu de vie agréable dans une ville magnifique.

Je remercie les membres du conseil qui m'ont accompagné et supporté tout au long de ces deux mandats : Gaëtan, Michel, Patrick et Guillaume pour les deux mandats, Jocelyne et Bruno pour le premier ainsi que Linda et Jacques pour le second. À vous maintenant de prendre la relève et de propulser encore plus loin cette ville fantastique.

Au revoir et merci de votre support,

Claude Haineault
Maire et citoyen fier de sa ville

ACTUALITÉS

ÉLECTIONS MUNICIPALES

5 novembre 2017

POUR UN MILIEU DE VIE QUI ME RESSEMBLE

Se porter candidat aux élections municipales, pourquoi pas vous ?

CALENDRIER EN BREF

22 septembre au 6 octobre : période de dépôt des déclarations de candidature

1er octobre : dernier jour pour les propriétaires uniques et les copropriétaires indivis d'un immeuble, les occupants uniques et cooccupants d'un établissement d'entreprise afin de transmettre à la municipalité une demande d'ajout à la liste électorale

6 octobre : proclamation des candidats élus sans opposition

16 et 17 octobre : période pour soumettre une demande de révision de la liste électorale

29 octobre, de midi à 20 h : jour du vote par anticipation

5 novembre, de 10 h à 20 h : jour du scrutin

Ce calendrier n'est pas exhaustif mais présente les moments clés de la période électorale 2017.

Le 5 novembre prochain, ce sera jour d'élections municipales à Beauharnois. Il y a encore quelques postes à combler pour travailler aux élections municipales. Le formulaire de recrutement se trouve sur le site Internet de la Ville dans la section Élections municipales.

ERRATUM POUR LE CALENDRIER DU GUIDE ÉCOLOGIQUE

Permettez-nous de porter à votre attention le calendrier de collectes du mois de septembre corrigé à la suite d'une erreur dans le guide ÉCOlogique paru en mars dernier.

Collecte des ordures
Seuls les bacs à ordures à l'effigie de la *Grande réduction* sont ramassés.

Collecte du recyclage

Collecte de branches
Le jeudi précédent, communiquez... avec le Service des travaux publics au 450 225-0650 pour prévoir la collecte.

Collecte de feuilles
Les sacs à l'effigie de la ville sont obligatoires. En vente à la Quincaillerie du centre, Timber Mart (Pouliot) et CANAC.

Collecte des plastiques agricoles

Collecte de surplus de carton

Collecte de sapins

Collecte d'encombrants

SECTEURS

- OUEST
- CENTRE-BAS (bas du chemin de fer)
- EST
- CENTRE-HAUT (haut du chemin de fer)

Le Guide ÉCOLOGIQUE

SEPTEMBRE 2017

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

OCTOBRE 2017

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE 2017

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Aussi, nous profitons de l'occasion pour vous rappeler ***la collecte des ordures aux deux semaines d'octobre à mai.***

Beauharnois en santé
COOP DE SOLIDARITÉ

NOUVEAU MÉDECIN À LA COOPÉRATIVE

Dre Kathy Chhuon

C'est avec un grand plaisir que Beauharnois en santé – Coop de solidarité accueillera dans son équipe la Dre Kathy Chhuon dès le 6 novembre prochain.

Les patients de la Dre Chhuon seront attribués par le Guichet d'Accès à un Médecin de Famille (GAMF) auquel sont inscrits les membres de la Coopérative en attente d'obtenir un médecin de famille. Vous pouvez vous y inscrire en ligne ou au 1 866 730-0330, poste 1.

Depuis son ouverture, la coopérative maintient une large gamme de services tels que pédiatrie et gastro-pédiatrie, audioprothésie, orthophonie, nutrition, psychologie, podiatrie et soins infirmiers. La Coop n'a négligé aucun effort pour recruter de nouveaux médecins. Malgré un processus un peu plus long que prévu, la Coop de santé en est à son 3e recrutement de médecin en un an.

Pour devenir membre de la Coop, visitez le site Internet beauharnoisensante.com ou procurez-vous le formulaire dans ses bureaux au 33 rue Richardson.

PRÉVENTION

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

CETTE ANNÉE, LA SEMAINE DE LA PRÉVENTION AURA LIEU DU 8 AU 14 OCTOBRE.

Ne manquez pas la journée portes ouvertes le dimanche 8 octobre de 10 h 30 à 15 h 30 à la caserne de Beauharnois (245, chemin de la Beauce). De l'animation, des jeux gonflables, des démonstrations d'extincteurs, un rallye pour enfants d'âge scolaire, l'unité communautaire de mesures d'urgence, les policiers de Châteauguay et les ambulanciers du CETAM sauront divertir petits et grands.

450 225-2222 | ville.beauharnois.qc.ca

POURQUOI RAMONER LA CHEMINÉE ?

Septembre est le temps idéal pour prévoir un nettoyage de cheminée. Il est recommandé de faire ramoner la cheminée une fois par année et de ne jamais brûler plus de quatre ou cinq cordes de bois entre les ramonages. Prendre note aussi que les bûches de bois biologique compressé équivalent à un quart de corde de bois naturel. Il suffit de quatre de ces bûches pour créer autant de suie qu'avec une corde de bois naturel.

Effectuer l'entretien périodique de vos cheminées et appareils à combustion permet de réduire les risques d'incendie, d'assurer un meilleur fonctionnement des appareils et d'augmenter leur durée d'utilisation en plus de respecter l'environnement.

Pour des références de ramoneurs qualifiés dans le secteur : Association des professionnels du chauffage (APC)

poelesfoyers.ca
450 748-6937 | Sans frais : 1 855 748-6937 | Télécopieur : 450 748-6938

OCTOBRE

1er NAVETTE FLUVIALE
Départs de la marina de Beauharnois

À partir du 2 octobre ATELIERS DE PEINTURE
Huile, aquarelle, acrylique, etc.
Centre de la pétanque
Jean-Marc Lemay : 450 429-7820

8 EXPO VENTE DES FERMIÈRES DE MAPLE GROVE
Salle Auguste-Hébert
149, François-Branchaud
11 h à 16 h
Annette Faubert : 450 429-7862

11 DÎNER COMMUNAUTAIRE DE LA FADOQ
Local du Club,
centre communautaire
Midi
Réservation requise :
450 429-1578 ou 450 429-3362

14 CIRCUIT DES ÉPOUVANTAILS
Parc Sauvé
Dès 10 h
lecircuitdesepouvantails.com

Information :
450 429-3546 / **ville.beauharnois.qc.ca**
Suivez-nous sur :

VILLE DE Beauharnois

CALENDRIER AIDE-MÉMOIRE

SEPTEMBRE À OCTOBRE

SEPTEMBRE

16 HEURE DU CONTE
Bibliothèque
10 h
450 429-6453

17 NAVETTE FLUVIALE
Départs de la marina de Beauharnois

20 JOURNÉE SPAGHETTI
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
Salle Marie-Rose, centre communautaire
De 11 h à 13 h et 17 h à 19 h
450 429-6453

22 PÉDAGO-LEGO
Bibliothèque
Gratuit / inscription obligatoire / **10 h**

23 CONFÉRENCE SUR L'EXPO 67
Salle Marie-Rose, centre communautaire
Gratuit / inscription obligatoire / **10 h**
450 429-3546, poste 260

26 CONFÉRENCE
INITIATION À LA ZOOTHÉRAPIE
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE
Salle Marie-Rose, centre communautaire
3 $ – 60 ans et plus
10 h
450 429-6453

28 CONFÉRENCE DE LA
Dre CHRISTIANE LABERGE
École secondaire des
Patriotes-de-Beauharnois
Gratuit / **19 h**
Réservation : 1 877 773-0303 ou
450 373-4818, poste 620

AVIS PUBLICS

SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE.

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par **MANON FORTIER,** présidente d'élection :

Aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection mentionné ci-dessous en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1- avoir 18 ans le **5 novembre 2017 ;**

2- être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le **1er septembre 2017 ;**

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;

3- être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le **1er septembre 2017 ;**

4- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le **17 octobre 2017.**

ET

Aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour le scrutin mentionné ci-dessus en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1- avoir 18 ans le **5 novembre 2017 ;**

2- être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le **1er septembre 2017 ;**

et à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse ;

3- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le **1er septembre 2017 ;**

4- avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le **1er septembre 2017 ;**

5- avoir transmis à la municipalité, à l'adresse ci-dessous indiquée, une procuration au plus tard le **17 octobre 2017.**

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le **17 octobre 2017** (dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande devant la commission de révision) sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau de la présidente d'élection. Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquez avec la présidente d'élection :

Madame Manon Fortier, présidente (poste 252)
et/ou Monsieur Alain Gravel, secrétaire d'élection (poste 255)

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1
450 429-3546

Donné à Beauharnois, le 15 septembre 2017
Manon Fortier, présidente d'élection

SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

AVIS PUBLIC EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ AUX ÉLECTEURS DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS PAR MANON FORTIER, PRÉSIDENTE D'ÉLECTION :

1- les postes suivants sont ouverts aux candidatures : **Maire et conseillers des districts numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 6.**

2- toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2017 (année) 09 (mois) 22 (jour) au 2017 (année) 10 (mois) 06 (jour)

Jours :	Heures : De :	à :	De :	à :
lundi	8 h	12 h	13 h	16 h30
mardi	8 h	12 h	13 h	16 h30
mercredi	8 h	12 h	13 h	16 h30
jeudi	8 h	12 h	13 h	16 h30
vendredi	8 h	12 h		

À NOTER – Le vendredi 2017 (année) 10 (mois) 06 (jour) **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3- si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2017 (année) 11 (mois) 05 (jour) **de 10 h à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2017 (année) 10 (mois) 29 (jour) **de 12 h à 20 h**

4- j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : **Alain Gravel**

5- vous pouvez me joindre ou joindre le secrétaire d'élection désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection	Secrétaire d'élection
Manon Fortier	**Alain Gravel**
Adresse: **660, rue Ellice, bureau 100**	Adresse: **660, rue Ellice, bureau 100**
450 (ind. rég.) 429 3546 (Numéro de téléphone) P : 252	450 (ind. rég.) 429 3546 (Numéro de téléphone) P : 255

Donné à Beauharnois (Municipalité), **le** 2017 (année) 09 (mois) 15 (jour)

Manon Fortier
Présidente d'élection

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES HABILES À VOTER D'UN SECTEUR DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS EN VERTU DU RÈGLEMENT 701-29 – OUVERTURE D'UN REGISTRE RÉFÉRENDAIRE

Zone visée : **PAE-20 – Aucune demande déposée**
Zones contiguës : **H-19 Demandes déposées**
CO-17, HC-21 ET P-51 – Aucune demande déposée

SEULES LES PERSONNES HABILES À VOTER DE LA ZONE H-19 SITUÉE À L'OUEST DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS PEUVENT DEMANDER QUE LE RÈGLEMENT NUMÉRO 701-29 FASSE L'OBJET D'UN SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE.

1- Lors d'une séance du conseil tenue le 22 août 2017, le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a adopté le règlement numéro 701-29 intitulé : Règlement numéro 701-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de créer la zone C-225 à même la zone PAE-20.

2- Puisque la Ville a reçu le nombre de demandes valides requis de participer à un référendum concernant le règlement cité en titre, la procédure d'enregistrement (ouverture d'un registre) sur l'opportunité de tenir un référendum au sujet du changement du zonage sera tenue. Puisque toutes les demandes proviennent uniquement de la zone H-19 seules les personnes habiles à voter de cette zone peuvent signer au registre référendaire.

3- Les personnes habiles à voter de la zone H-19 ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné peuvent demander que le règlement numéro 701-29 fasse l'objet d'un scrutin référendaire selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter du secteur concerné voulant enregistrer leur nom doivent obligatoirement présenter une carte d'identité :

- carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien, ou carte d'identité des Forces canadiennes.

4- Ce registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 26 septembre 2017, au bureau de la Ville de Beauharnois, situé au 660, rue Ellice, bureau de la direction générale, Beauharnois, Québec, J6N 1Y1.

5- Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 701-29 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 73. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 701-29 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

6- Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 9 heures le 27 septembre 2017, au bureau de la greffière situé au 660, rue Ellice, Beauharnois, Québec, J6N 1Y1.

7- Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur concerné :

8- Toute personne qui, le 22 août 2017, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :

- être une personne physique domiciliée dans le secteur concerné et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et
- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

9- Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné depuis au moins 12 mois;
- dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

10- Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise du secteur concerné qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans le secteur concerné, depuis au moins 12 mois ;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire du secteur concerné, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.

Personne morale :

- avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 22 août 2017 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la Loi.

Description et croquis du secteur concerné

La nouvelle zone C-225 est située dans le quadrilatère des rues suivantes, soit à l'est par la rue des Éclusiers, au sud par le chemin du Canal à l'ouest par la coulée et plus au nord par la zone PAE-20.

Zone H-19	DE	À
12e Avenue	18	30
12e Avenue	17	31
13e Avenue	18	30
13e Avenue	21	29
14e Avenue	20	50
14e Avenue	17	51
15e Avenue	19	43
15e Avenue	16	44
16e Avenue	19	35
16e Avenue	16	36
17e Avenue	18	32
17e Avenue	23	31
Rue des Bateliers	10	70
Rue des Bateliers	7	85
Chemin du Canal	249	271
Rue Cardinal	4	56
Rue Cardinal	3	55
Rue Claire-Pilon	40	74
Rue Claire-Pilon	53	69
Rue de la Coulée	2	32
Rue de la Coulée	1	31
Rue des Éclusiers	11	31
Rue Évariste-Lebœuf	2	12
Rue Évariste-Lebœuf	3	13
Rue Hector-Trudel	14	42
Rue Hector-Trudel	5	43
Rue Lucienne-Charette	2	68
Rue Lucienne-Charette	3	69

Donné à Beauharnois,
ce 15 septembre 2017
Manon Fortier, greffière

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 701-31

AVIS aux personnes intéressées :

Lors d'une séance du conseil de la Ville de Beauharnois tenue, le 22 août 2017, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 701-31 modifiant le Règlement de zonage numéro 701.

Ce premier projet de Règlement numéro 701-31 modifiant le règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone HC-215.

La zone visée HC-215 et les zones contiguës C-106, C-107, P-110 et H-111 sont illustrées au présent croquis.

Zone visée et modification : La zone HC-215 est située sur le boulevard Cadieux face au projet Harden. La modification demandée est de permettre l'ajout d'un nouvel usage commercial dans la grille des usages et normes, soit : l'usage spécifiquement permis f) agence de voyages de la sous-classe CA-11.

Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement, conformément à la loi, sera soumis à une consultation publique quant à ses objets et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique tenue par le conseil, le **26 septembre 2017 à 19 h** à la salle du conseil située au 660, rue Ellice à Beauharnois.

Lors de cette assemblée publique, seront entendus les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Ce premier projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 660, rue Ellice, à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Beauharnois, ce 15 septembre 2017
Manon Fortier, greffière

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À toutes les personnes intéressées par une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble suivant : 465, rue Adam, Beauharnois.

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a reçu une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble mentionné en titre.

DM 2017-0018 – 465, rue Adam

La demande de dérogation mineure consiste à subdiviser un terrain actuel pour permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée. Un des deux (2) lots créés sera dérogatoire pour le frontage, soit **15,65 mètres** alors que le frontage minimal prescrit à la grille des usages et des normes est de 18 mètres, la profondeur sera de **29,76 mètres** alors que la profondeur minimale prescrite à la grille des usages et normes est de 30 mètres et finalement la superficie totale sera de **465,8 mètres²** alors que la superficie minimale prescrite est de 540 mètres².

Le conseil municipal statuera sur cette demande à la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'occasion d'une séance qui sera tenue le mardi, 3 octobre 2017 à 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice, à Beauharnois. Toute personne intéressée ayant un intérêt aux présentes pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois.

Donné à Beauharnois, ce 15 septembre 2017
Manon Fortier, greffière

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans ce mensuel peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Agente d'information :
Audrey Caza

Directrice des ressources humaines et des communications :
Paméla Nantel

Design graphique, rédaction et révision de textes :
duval design communication

100 % BIOGAZ PERMANENT

Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE Beauharnois

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Linda Toulouse — Secteur de Pointe-du-Buisson
Patrick Laniel — Secteur Saint-Louis
Gaëtan Dagenais — Secteur des Îles-de-la-Paix
Michel Quevillon — Secteur de la Beauce
Jacques Daoust — Secteur du parc industriel
Guillaume Lévesque-Sauvé — Secteur des Moissons
Julie Fortin — Directrice générale
Claude Haineault — Maire

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 3 octobre à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546
ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :